

KNAUF S'ENGAGE POUR L'ENVIRONNEMENT : UNE DÉMARCHE CONCRÈTE

SEPTEMBRE 2021

SOLUTIONS POUR L'ENVIRONNEMENT



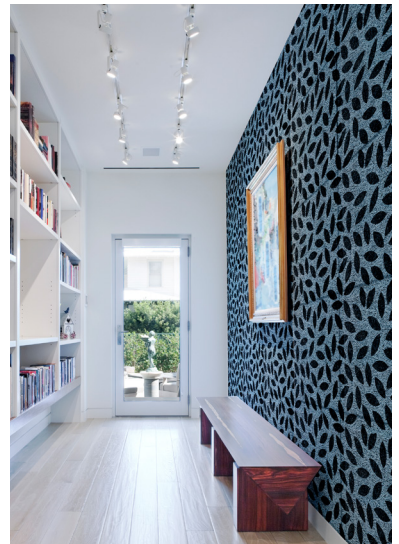
UNE DÉMARCHE ENVIRONNEMENTALE ENGAGÉE ET CONCRÈTE

La loi relative à la transition énergétique se fixe comme objectif principal de mobiliser toutes les filières industrielles, et particulièrement le secteur de la construction, autour d'un développement économique respectueux de l'environnement.

C'est une vision que partage Knauf depuis longtemps. Entreprise familiale avec une stratégie sur plusieurs générations, nous avons toujours eu cette **vision à long terme** qui fait partie de notre ADN. Celle-ci se retrouve à la fois dans notre manière de fabriquer nos produits, notre prise en compte des réglementations énergétiques et environnementales, nos actions en faveur du recyclage.

Nos **produits** font partie intégrante des **solutions pour l'environnement**, en permettant notamment une réduction significative de la consommation énergétique des bâtiments pour les isolants (fabrication des isolants et consommation énergétique en usage du bâtiment). Fort de cet **engagement environnemental passé, présent et futur**, nous menons quotidiennement des actions concrètes pour aller toujours plus loin que la réglementation.





KNAUF S'ENGAGE POUR DES BÂTIMENTS QUI RESPECTENT L'ENVIRONNEMENT

L'objectif de la loi de transition énergétique est d'atteindre un niveau passif en matière de consommation d'énergie pour toute nouvelle construction. Pour y répondre, il est donc indispensable que les bâtiments disposent d'une [isolation performante](#) avec un choix de [matériaux adaptés et conformes aux exigences réglementaires](#) actuelles ou à venir.

— DES SOLUTIONS « ISOLATION » POUR TOUS LES BÂTIMENTS

Knauf propose une réponse « isolation » pour [tous les types de construction et toutes les parties du bâtiment](#) grâce à une [large gamme de produits d'isolation certifiée](#) (ACERMI, NF, etc.), [quel que soit le chantier](#) (maisons individuelles, logements collectifs, Établissements Recevant du Public, immeubles de bureaux, etc.), la région ou les obligations du cahier des charges, de la RE 2020 à la maison passive.

L'isolation thermique des toitures-terrasses :

isolation sous protection lourde, toitures-terrasses végétalisées ou accessibles.

L'isolation thermique des murs :

- *Par l'extérieur (ITE)* : sous bardage ventilé, en support d'enduits, pour une protection renforcée des rez-de-chaussée ou pour les soubassements ;

- *Par l'intérieur (ITI)* : en contre-cloison sur isolant rigide, avec un complexe de doublage en polystyrène expansé blanc ou gris ou en polyuréthane, mais aussi une isolation intégrée pour les prémurs et murs en béton coulé en place (banché).

L'isolation thermique des planchers bas ou intermédiaires, hauts de sous-sols en pose rapportée ou fond de coffrage, sur vides sanitaires non accessibles, sous dallage...

RE 2020 ET FDES : KNAUF EST AU RENDEZ-VOUS

Depuis 2005, date de notre première FDES, Knauf a toujours intégré les critères liés à l'Analyse de Cycle de Vie (ACV). Une [démarche avant-gardiste](#) qui s'intègre aujourd'hui dans la nouvelle Réglementation Environnementale RE 2020.

RE 2020

Bâtiment à Énergie Positive & Réduction Carbone

À terme, les performances d'un bâtiment neuf seront évaluées de deux façons :

- le niveau « [énergie](#) » avec le bilan BEPOS, (Bâtiment à Energie POSitive) et l'indicateur associé BBIO (Besoin BIOclimatique),
- le niveau « [carbone](#) » avec l'indicateur EGES (Émissions de Gaz à Effet de Serre).

Ce sont les 2 critères principaux de la future RE 2020.

Pour [l'énergie](#), son périmètre sera élargi par rapport à la RT 2012, il prendra aussi en compte l'énergie renouvelable que le bâtiment pourra exporter.

Pour la [quantité de gaz à effet de serre](#) émise, elle sera calculée sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, de sa construction à sa fin de vie.

Leurs calculs reposent sur une Analyse du Cycle de Vie (ACV) du bâtiment que nous retrouvons dans les FDES Knauf.



— DES FDES VÉRIFIÉES

Toutes les **FDES Knauf** ont été construites depuis 2005 selon la norme française NF P 01-010. Depuis 2017, elles ont toutes été **entièrement reconstruites** et **actualisées selon la nouvelle norme** européenne NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN. Nous nous sommes imposés l'ACV conformément à la norme ISO 14040, c'est-à-dire en ayant réalisé un inventaire de tous les « entrants » et les « sortants » nécessaires au cycle de vie de chaque produit.

Concernant l'obligation de contrôle, **toutes les FDES sont vérifiées par une tierce partie externe indépendante**. Elles concernent les plaques de plâtre et les solutions « constructions sèches », les produits en polystyrène expansé (blanc, gris et bas carbone), les complexes de doublage, les cloisons alvéolaires, les isolants polyuréthane et les panneaux en laine de bois (gammes Organic et Knauf Fibra).

— TOUJOURS + DE FDES DISPONIBLES

La politique Knauf est de raisonner d'abord système ! Cela permet de couvrir le maximum de demandes des bureaux d'études. De plus, pour répondre et anticiper les évolutions du marché, **Knauf réalise et fait vérifier toute nouvelle FDES (ou tout nouveau calcul) au fur et à mesure des demandes au service technique**. Cela permet d'obtenir très rapidement le calcul d'une FDES selon l'épaisseur utilisée et le chantier en question. Puis, cette FDES fera l'objet d'une vérification par tierce partie indépendante.

Toutes les FDES Knauf qui sont vérifiées sont disponibles sur la base INIES et sur www.knauf.fr.



— DES FDES PRATIQUES

Les FDES Knauf ont été conçues pour être pratiques. Elles disposent de toutes les données nécessaires pour procéder aux **évaluations environnementales** (HQE®, LEED, BREEAM, DGNB...) mais aussi de « + » Knauf, appréciés par les bureaux d'études. Tout d'abord, elles sont très complètes en ce qui concerne les informations sanitaires (étiquette « qualité de l'air » et label Zone verte Excell selon les produits concernés). Ensuite, elles disposent de données sanitaires propres à la France, ce qui permet d'offrir **une information synthétique et opérationnelle**.

KNAUF S'ENGAGE POUR DES CHANTIERS ET DES PRODUITS RESPONSABLES

TRI LE PSE ET LE RECYCLER AVEC KNAUF CIRCULAR®

Contrairement à certaines idées reçues, **les déchets propres de polystyrène expansé se recyclent à 100 %** et disposent d'un cycle de vie exemplaire. Il est donc important d'organiser leur tri sur les chantiers.

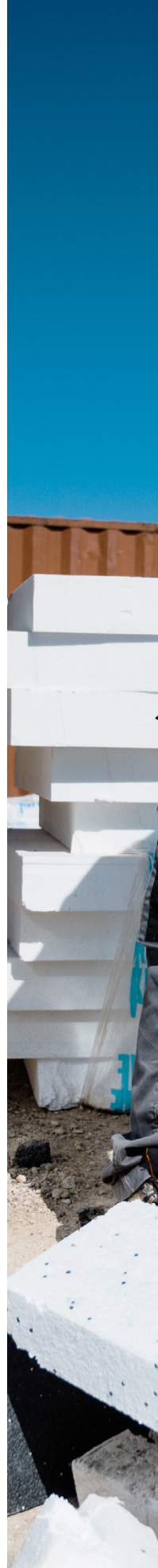
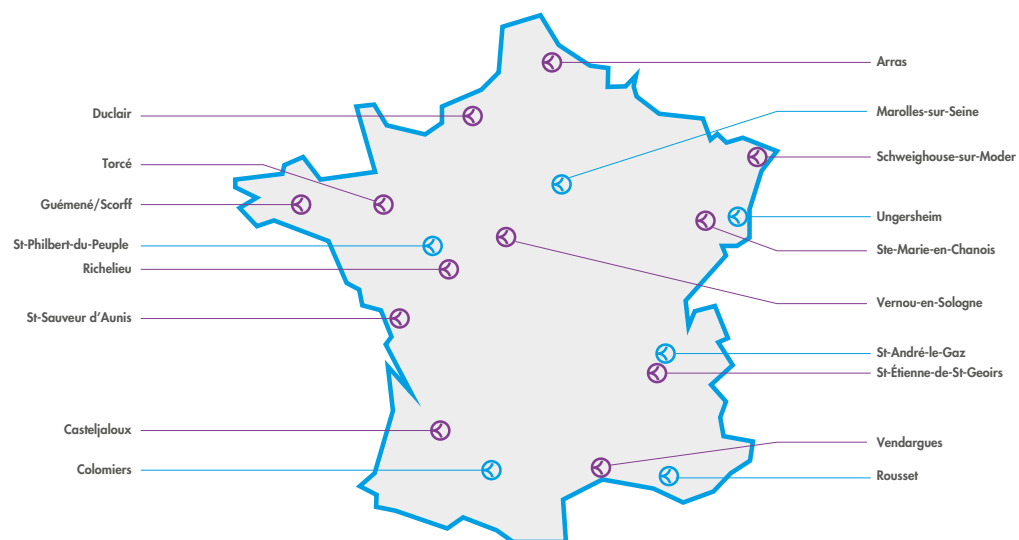
Knauf Circular® est un service de collecte sur site de revalorisation des déchets propres de polystyrène expansé (PSE), déployé en France par le groupe Knauf, leader mondial de la transformation du PSE dans les secteurs du bâtiment et de l'emballage.

Il s'adresse à tous les utilisateurs de produits en PSE : entreprises du bâtiment et négoce de matériaux (isolants du bâtiment, remblais allégés), industriels et grandes surfaces (calages, emballages), déchetteries disposant d'une filière PSE, à qui il garantit le recyclage des déchets collectés et leur valorisation en de nouveaux produits : produits en polystyrène de la vie courante, nouvelles pièces techniques pour l'industrie et l'agriculture, nouveaux isolants du bâtiment, assurant ainsi leur entrée dans une Économie Circulaire du PSE.

Knauf Circular® offre un service de proximité unique à ses clients, avec 18 sites équipés d'unités de recyclage pour un maillage complet du territoire national ainsi qu'une administration nationale et une logistique dédiée. Il contribue à préserver les ressources naturelles, limite le gaspillage et les nuisances liées à l'enfouissement des déchets ou à leur mise en décharge sauvage.

Knauf Circular® fait ainsi entrer le PSE dans l'Économie Circulaire et permet de préserver les usages d'un isolant performant, économique et sain.

Plus d'informations sur www.knaufcircular.fr





KNAUF

CIRCULAR

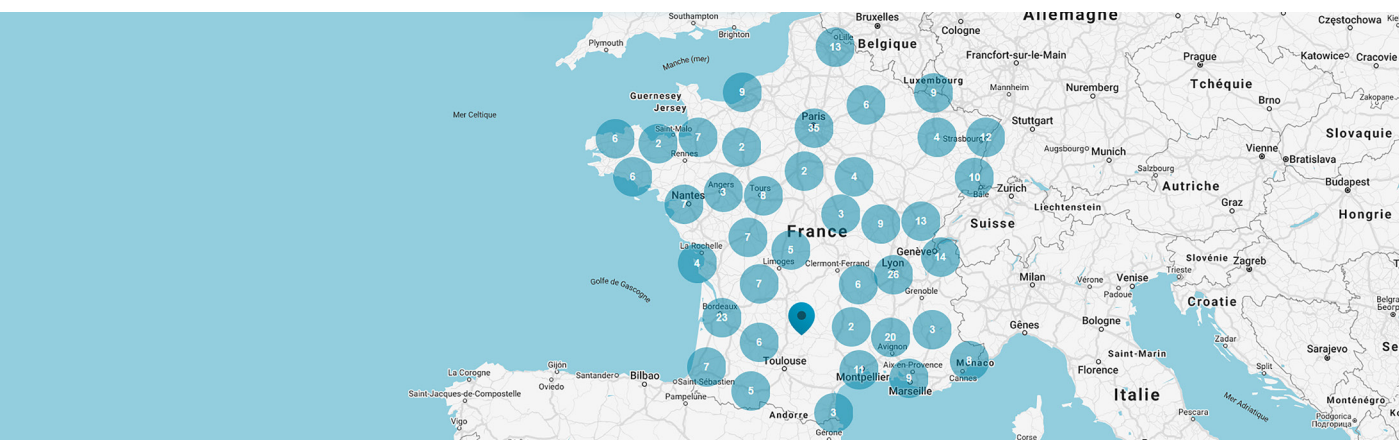
VALORISATION DU PSE



DU TRI DES DÉCHETS DE PLÂTRE AU RECYCLAGE

En 1996, le Syndicat National des Industries du Plâtre (SNIP), dont Knauf est partie prenante, publie une charte marquant leurs engagements en matière de protection de l'environnement, renforcée en 2016 via un « ECV », Engagement pour une Croissance Verte, signé avec l'État.

Avec un objectif clairement affiché de 245 000 tonnes de plâtre recyclé en 2025, **la profession a multiplié les points de collecte** (350 à ce jour) pour les déchets de plâtre.



Pour trouver le collecteur de déchets de plâtre le plus proche, rendez-vous sur :

www.knauf.fr/qui-sommes-nous/engagement-environnemental-knauf

— LA LAINE DE BOIS, UN MATÉRIAU SÛR ET PERFORMANT

La laine de bois est utilisée depuis très longtemps dans le bâtiment pour son aspect naturel, esthétique et ses qualités techniques. Issue de résineux sélectionnés, elle est composée de longs copeaux de bois minéralisés puis agglomérés avec du ciment.

- Une production responsable : les bois utilisés pour les gammes Organic et Knauf Fibra sont issues de forêts locales et gérées durablement, proches de notre usine. Située en Haute-Saône, elle est [la seule usine de laine de bois de France](#), et est certifiée « chaîne de contrôle PEFC ».
- Impact carbone maîtrisé : les panneaux Knauf Fibra (laine de bois + PSE) affichent dans leurs FDES un impact carbone maîtrisé, [le plus faible connu à ce jour](#) pour l'isolation des sous-faces de dalles des grands bâtiments.
- Laine de bois biosourcée : issue de fibres de conifères, la laine de bois est un matériau biosourcé et durable.



NEXTHERM® : LE PSE TRÈS BAS CARBONE PAR KNAUF

Avec ce **PSE (Polystyrène Expandé) innovant** fabriqué à partir de bio-naphta et de bio-gaz, issus de la **valorisation de déchets biomasse**, Knauf vient encore réduire significativement l'impact environnemental déjà bas de ses isolants PSE.

Toutes les performances techniques du PSE sont conservées, ce qui inscrit durablement et sans compromis ces isolants dans les modes constructifs actuels et la RE 2020.

Ne*Therm*®



**HAUTES
PERFORMANCES
PRÉSERVÉES**

**TRÈS BAS
CARBONE**



Ne*Therm*®

RENATURALISER LES CARRIÈRES

Les carrières de gypse Knauf en fin d'activité sont rendues à la nature pour une remise en culture ou un **réaménagement sans trace de contamination**. Ces actions favorisent l'apparition de biotopes et de nombreuses espèces devenues rares investissent ces espaces.



RÉDUIRE TOUTES LES ÉMISSIONS POLLUANTES

Knauf met en œuvre des **procédés de réduction des rejets de poussière** dans tous ses centres de production, comme par exemple lors de l'extraction et du transport du gypse. Ainsi, l'usine de plaques de plâtre de Saint-Souplets émet une quantité de poussière environ **5 fois inférieure aux exigences réglementaires**.

Knauf cherche toujours à optimiser ses process de production pour limiter les émissions de carbone et de déchets.
Un exemple : la production des plaques de plâtre est à longueur, pour limiter les déchets.

OPÉRATION CLEAN SWEEP (OCS), OU ZÉRO PERTE DE GRANULÉS !

À partir du 1^{er} janvier 2022, les industriels manipulant et transportant des granulés de plastique auront obligation de lutter contre les fuites. Knauf a ainsi adhéré, dès février 2020 au programme OCS avec pour but « zéro perte de granulés ». De nombreuses étapes ont été définies, de fin avril 2021 à février 2022, pour préparer chaque site de production Knauf aux actions à mettre en œuvre pour atteindre cet objectif. Un 1^{er} audit opérationnel est prévu le 7 février 2022.

CONCEVOIR DES PRODUITS ET DES SYSTÈMES RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT

Bureaux d'études et centres de recherche Knauf conçoivent des **produits et systèmes respectant l'environnement** : systèmes de doublages secs et sans colle, systèmes de coffrages isolants sans huile de décoffrage et sans chute, produits et systèmes isolants très performants et respectueux de l'environnement...

OPTIMISER L'UTILISATION DES MATIÈRES PREMIÈRES

Nous avons mis en place des procédés de fabrication favorisant une consommation modérée de matières premières, d'énergie et d'eau.

- **100 % du carton** entrant dans les plaques Knauf est fabriqué à partir de **papier de récupération**.
- Toutes les **chutes de PSE et de plâtre** en fin de chaîne sont **recyclées** dans nos usines. Elles entrent dans le process de fabrication.

KNAUF PROCHE DE VOUS

Site ÎLE-DE-FRANCE

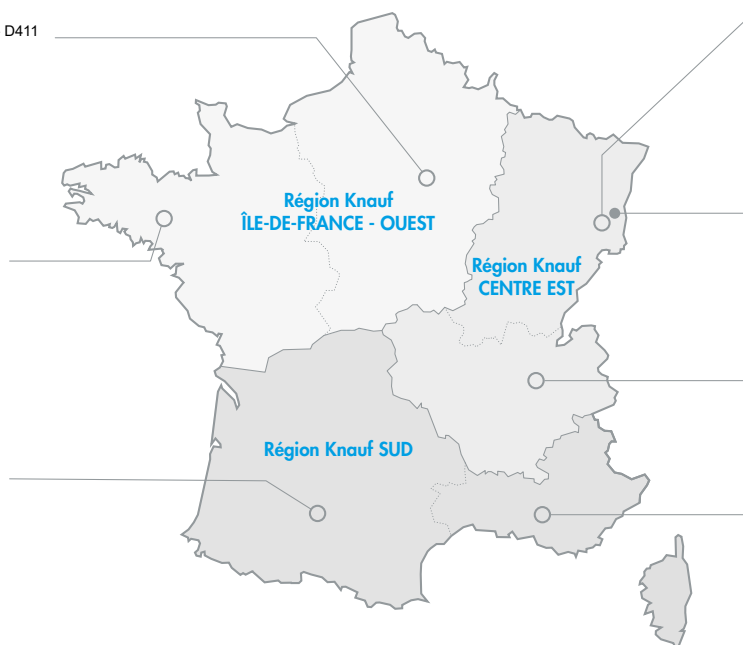
Route de Bray sur Seine
77 130 Marolles-sur-Seine - D411
Tél. : 01 64 70 52 00
Fax : 01 73 03 37 65

Site OUEST

CS 80009 Cournon
56 204 La Gacilly Cedex
Tél. : 02 99 71 43 77
Fax : 02 99 71 40 49

Site SUD-OUEST

37 chemin de la Salvétat
Zone Industrielle en Jacca
31 770 Colomiers
Tél. : 05 61 15 94 15
Fax : 05 61 30 26 60



Site EST

Zone Industrielle
68 190 Ungersheim
Tél. : 03 89 26 69 00
Fax : 03 89 26 69 26



Siège social
Zone d'Activités - Rue Principale
68 600 Wolfgantzen

Site RHÔNE-ALPES

75 rue Lamartine
38 490 Saint-André-le-Gaz
Tél. : 04 74 88 11 55
Fax : 04 74 88 19 22

Site SUD-EST

583 avenue Georges Vacher
13 106 Rousset Cedex
Tél. : 04 42 29 11 11
Fax : 04 42 53 20 38

Pour obtenir plus d'informations et un contact commercial, connectez-vous sur

WWW.KNAUF.FR

WWW.KNAUFCIRCULAR.FR



0 809 404068

Service gratuit
+ prix appel

support.technique@knauf.fr

Accueil du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h30 (vendredi 16h30)

KNAUF

Zone d'Activités - Rue Principale - 68600 Wolfgantzen
knauf.fr

La présente édition (Septembre 2021) annule et remplace les précédentes documentations. Toute utilisation ou toute mise en œuvre des produits et accessoires Knauf non conforme aux Règles de l'Art, DTU, Avis Techniques et/ou préconisations du fabricant dégage Knauf de toute responsabilité. Les exigences réglementaires évoluant de façon permanente, les renseignements de cette documentation sont donnés à titre d'information et doivent être vérifiés. Consulter notre support technique et/ou notre base de données techniques disponible sur notre site internet et mise à jour régulièrement. Les photos, dessins et schémas ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne constituent nullement des documents contractuels.



737-FRA-09.21-CT-3400051